



PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

Date de la convocation : 29 mai 2026
Séance du Conseil Municipal : 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire, hormis à la délibération 1 sous la présidence de M. Luc SOULARD.

Présents : Christophe HOGARD (sauf à la délibération 1) – Luc SOULARD – Hélène CHENAIS – Pierrick THOMAS - Estelle SIAUDEAU – Fanny GIRARD – Patrick JADAUD – Mathilde FRANGEUL – Gérard PUAU – Katia ROCARD – Steven BARTHELEMY – Isabelle CHARRIER- FONTENIT – Audrey BREMOND – Léo MARCHAIS – Marietta BOONEFAES – Christian RONDEAU – Emilie GARNIER – Gaétan BRIEAU – Angélique BOISSELEAU – Benjamin BRÉLIVET – Léa BAUDRY – Didier ALLAIS – Karine LOIZEAU – Benjamin DION – Nathalie HERBRETEAU – Philippe LECHAT – Angélique RAVELEAU – Tanguy SACHOT – Martine FORGERIT – Cyril TRANCHANT– Raphaël CHAGNOLEAU

Excusés : Stéphane RAYNAUD
Christophe HOGARD

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 à la délibération 1
Nombre de conseillers présents : 31
30 à la délibération 1
Nombre de conseillers votants : 33
32 à la délibération 1

APPEL ET ÉNONCÉ DES POUVOIRS

Stéphane RAYNAUD donne pouvoir à Christophe HOGARD
Guylaine MERLET donne pouvoir à Martine FORGERIT

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal désigne Estelle SIAUDEAU en qualité de secrétaire de séance.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- a approuvé le Procès-Verbal du Conseil municipal du 18 mai 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE LA COMMUNICATION PAR LE MAIRE, DES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

ORDRE DU JOUR

1. Approbation des comptes financiers uniques 2025
2. Affectation des résultats de l'exercice 2025
3. Bilan des acquisitions et cessions immobilières – Exercice 2025

Préambule du Maire

« Chers collègues,

La réunion de ce jour revêt une importance particulière pour notre démocratie. Les élections sénatoriales constituent en effet un temps fort de la vie institutionnelle de notre pays, en ce qu'elles participent directement à la représentation des territoires au sein du Parlement. Le Sénat, par sa composition et par sa mission, est la chambre des collectivités territoriales ; il porte la voix des communes, des intercommunalités et des départements dans l'élaboration de la loi et dans l'équilibre de nos institutions.

Cette journée est donc doublement singulière.

- D'abord, parce que ce conseil municipal ne s'inscrit pas dans le calendrier habituel de nos séances et qu'il a vocation à préparer les élections sénatoriales du 27 septembre prochain en Vendée.
- Ensuite, parce que, dans chaque commune des départements concernés par le renouvellement sénatorial en 2026, un conseil municipal identique se tient aujourd'hui, témoignant du rôle central des élus locaux dans ce scrutin.

Depuis 2014, en Vendée, les sénateurs sont élus au scrutin proportionnel par liste à la plus forte moyenne, pour un mandat de six ans.

Le nombre de sénateurs demeure inchangé : la Vendée comptera toujours trois sénateurs, qui seront renouvelés le 27 septembre prochain, comme les 178 autres sénateurs de la série 2.

En ce qui concerne notre commune, Les Herbiers, chacun des 33 conseillers municipaux est délégué de droit pour ce scrutin ; il n'y a donc pas lieu de procéder à l'élection de délégués titulaires.

En revanche, il nous appartient d'élire neuf suppléants, appelés à remplacer les conseillers municipaux délégués en cas d'empêchement, de refus de vote ou de toute autre situation prévue par les textes. »

Election des suppléants pour le collège électoral des élections sénatoriales du 27 septembre :

Intervention de M. le Maire

« Je vous rappelle que les 33 conseillers municipaux sont délégués de droit. Nous allons uniquement procéder à l'élection de 9 suppléants sur les listes électorales.

Je vous précise également qu'en ma double qualité de maire et conseiller départemental, je peux participer aujourd'hui à l'élection des suppléants mais je ne peux pas être délégué de droit au titre de la commune pour voter le 27 septembre puisque je le serai au titre du conseil départemental. Comme le veut la réglementation, j'ai donc désigné un remplaçant.

Il s'agit d'un scrutin de liste à la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre un nombre de noms inférieur au nombre de sièges de délégués et de suppléants à pourvoir. Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. »

M. le Maire indique que pour cette élection le bureau doit être composé de 5 membres : le Maire qui préside, les deux conseillers municipaux les plus âgés (Marietta BOONEFAES et Martine FORGERIT) et les deux conseillers municipaux les plus jeunes (Benjamin DION et Audrey BREMOND).

M. le Maire précise que 2 listes ont été déposées et il en donne lecture :

Liste : « Les Herbiers, l'esprit d'équipe »

	Prénom	Nom
1	Gaëtan	ALLETRU
2	Nadège	REMIGEREAU
3	Romain	BOURASSEAU

4	Laurence	MARTINEAU
5	Andréas	SARANTIS
6	Dominique	GIRARD
7	Vincent	SIAUDEAU
8	Odile	PINEAU
9	Roger	BRIAND

Liste : « Décidons ensemble »

	Prénom	Nom
1	Victorien	BITAUDEAU

M. le Maire explique que chaque conseiller dépose son bulletin dans l'urne et Martine FORGERIT et lui-même en déposeront deux puisqu'ils ont chacun reçu un pouvoir.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- nombre de bulletin trouvés dans l'urne : 33
- bulletin blancs ou nuls : 0
- nombre des suffrages exprimés : 33
- majorité absolue : 17

Nombre de voix : liste « Les Herbiers, l'esprit d'équipe » : 28 voix

Nombre de voix : liste « Décidons ensemble » : 5 voix

Résultats (après application de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne) :

8 suppléants pour la liste « Les Herbiers l'esprit d'équipe » :

1	Gaëtan	ALLETRU
2	Nadège	REMIGEREAU
3	Romain	BOURASSEAU
4	Laurence	MARTINEAU
5	Andréas	SARANTIS
6	Dominique	GIRARD
7	Vincent	SIAUDEAU
8	Odile	PINEAU

1 suppléant pour la liste « Décidons ensemble » :

1	Victorien	BITAUDEAU
---	-----------	-----------

Il ajoute que les conseillers municipaux doivent faire connaître au bureau électoral, le jour même de l'élection, avant que la séance ne soit levée, la liste sur laquelle seront désignés les suppléants, qui, en cas d'empêchement, les remplaceront. Cette désignation faisant l'objet d'une annexe du procès-verbal, il indique que celle-ci va circuler parmi les conseillers afin qu'ils y apposent leurs signatures.

Intervention de M. le Maire

Il indique à présent que la séance va se poursuivre avec les 3 points liés au CFU.

SÉANCE

Monsieur le Maire laisse la parole à Hélène CHENAIS pour la présentation des comptes 2025. Hélène CHENAIS présente le diaporama suivant qui regroupe les délibérations 1 et 2.



COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025



Les chiffres clés du CFU

Recettes réelles de
fonctionnement :
26,4 millions d'€
+ 1,46 % par rapport à 2024

Dépenses réelles de
fonctionnement :
22,8 millions d'€
+ 3,96 % par rapport à 2024

CAF nette :
2,3 millions d'€

Recettes
d'investissement :
10,9 millions d'€

Dépenses
d'investissement :
12,9 millions d'€

Capacité dynamique
de désendettement :
2,3 années

LES
HERBIERS
VILLE

Budget Principal

Section de fonctionnement

LES
HERBIERS
VILLE

Recettes réelles de fonctionnement



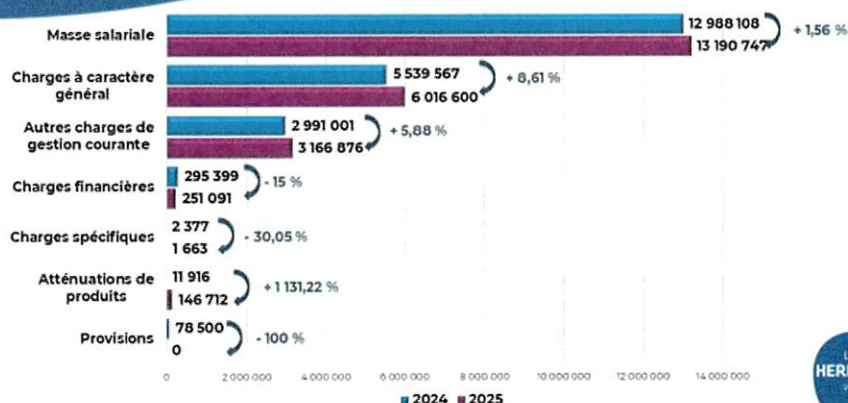
Total recettes réelles de fonctionnement 2025 : 26 388 971,47 €

LES
HERBIERS
VILLE

Compte financier unique 2025

Dépenses réelles de fonctionnement

2024-2025



Total dépenses réelles de fonctionnement 2025 : 22 773 688,69 €

Compte administratif 2025

Budget principal Section d'investissement

Compte financier unique 2025

Les chiffres clés de l'investissement 2025

Dépenses d'investissement

Un programme d'investissement réalisé de **9,6 millions d'euros**

- **3 millions d'€** pour l'amélioration du cadre de vie
- **6,6 millions d'€** pour les projets majeurs

Un remboursement de capital de dette de : 1,4 millions d'€

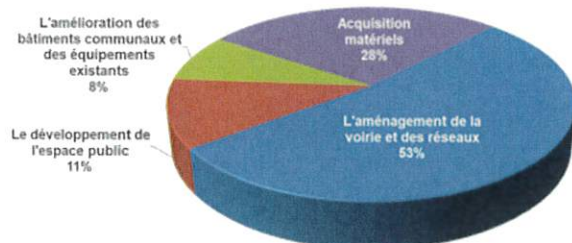
Recettes d'investissement

- Autofinancement net : **2,3 millions d'€**
- Emprunt mobilisé : **1,8 millions d'€**
- Subventions perçues : **1,7 millions d'€**
- FCTVA : **1,2 millions d'€**
- Reprise de résultat antérieur : **3,8 millions d'€**

Les investissements 2025

L'Amélioration du cadre de vie

	BUDGET	REALISE	REPORTS
AMELIORATION DU CADRE DE VIE	4 894 276,00 €	3 001 852,47 €	1 679 380,00 €
L'aménagement de la voirie et des réseaux	2 679 164,00 €	1 576 984,34 €	1 117 020,00 €
Le développement de l'espace public	528 560,00 €	341 068,85 €	102 820,00 €
L'amélioration des bâtiments communaux et des équipements existants	449 119,00 €	242 210,56 €	149 340,00 €
L'acquisition de matériel nécessaire au bon fonctionnement des services et des équipements	1 216 684,00 €	840 882,15 €	309 810,00 €
Dépenses diverses	20 743,00 €	706,57 €	390,00 €



Les investissements 2025

L'Amélioration du cadre de vie

Les principaux investissements liés au cadre de vie

LA VOIRIE URBAINE

Rues Neuve, Jean Huteau, Louis Lumière,
Parking rue des Bains Douches etc..
Montant 2025 : 1 178 626,72 €



AMENAGEMENT PAYSAGER DU CIMETIERE

Extension des îlots Iris et Jacinthe
Montant 2025 : 58 753,97 €



LA VOIRIE RURALE

La Vincère, rue du Pointreau, Le Chaffaud...
Montant 2025 : 281 729,27 €



MOBILIER, MATERIEL, PARC AUTO

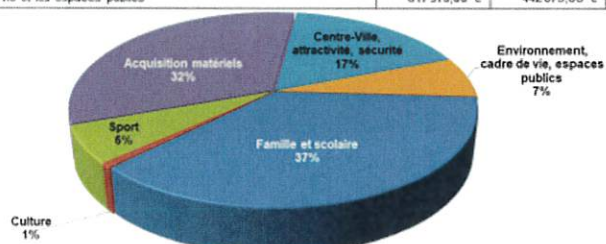
Dont renouvellement camion services techniques
Montant 2025 : 538 392,67 €



Les investissements 2025

Les projets majeurs

	BUDGET	REALISE	REPORTS
LES PROJETS MAJEURS	8 293 212,00 €	6 592 725,87 €	811 410,00 €
La famille et le scolaire	3 162 078,00 €	2 420 184,03 €	20 850,00 €
La culture	161 526,00 €	53 050,74 €	72 250,00 €
Le sport	474 938,00 €	403 128,69 €	70 790,00 €
La valorisation et l'optimisation du patrimoine communal et économies d'énergie	2 392 057,00 €	2 146 106,72 €	193 430,00 €
Le Centre-Ville, l'attractivité, la sécurité	1 484 040,00 €	1 128 180,61 €	321 280,00 €
L'environnement, le cadre de vie et les espaces publics	617 973,00 €	442 075,08 €	132 810,00 €



LES PRINCIPAUX PROJETS MAJEURS 2025



Compte financier unique 2025

Les investissements 2025 Les projets majeurs

LA FAMILLE ET LE CADRE DE VIE

Rénovation énergétique et construction d'un office
au groupe scolaire la Métairie
Montant 2025 : 1 601 765,65 €



Réhabilitation du groupe scolaire Jacques Prévert et
rénovation de l'office
Montant 2025 : 782 759,54 €



Compte financier unique 2025

Les investissements 2025 Les projets majeurs

LA CULTURE

Fin des aménagements du château de l'Etendue
Montant 2025 : 27 894,01 €



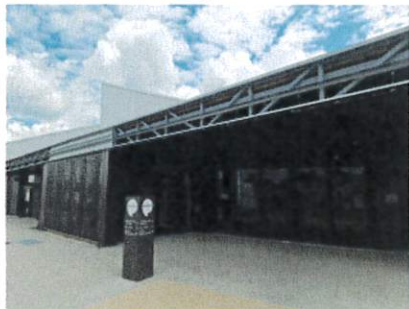
LE SPORT

Création d'un pumptrack
Montant 2025 : 205 503,30 €



LA VALORISATION ET L'OPTIMISATION DU PATRIMOINE COMMUNAL ET ECONOMIES D'ENERGIE

Aménagement d'un pôle associatif et d'une salle de billard
Montant 2025 : 1 847 707,29 €



Aménagement de bureaux dans l'ex-halle de tri
Montant 2025 : 134 628,37 €



LE CENTRE VILLE, L'ATTRACTIVITE, LA SECURITE

Ilôt Saint Jacques : Rachat d'une partie du foncier de la tranche 1 à l'EPF
Montant 2025 : 648 308,46 €



Cour de la Mission : Rachat du foncier à l'EPF
Montant 2025 : 427 115,30 €



L'ENVIRONNEMENT, LE CADRE DE VIE ET LES ESPACES PUBLICS

Restauration d'un moulin aux Mont des Alouettes
Montant 2025 : 78 686,54 €



Parking rue Gâte-Bourse
Montant 2025 : 89 526,46 €



Dépenses d'investissement

	Budget 2025	Réalisé	Reports
TOTAL INVESTISSEMENTS BUDGET PRINCIPAL	13 187 488,00 €	9 594 578,34 €	2 490 790,00 €
Remboursement du capital de la dette et caution	1 509 000,00 €	1 416 007,04 €	- €
Participations CPA Pellinière , régularisation FCTVA	368 000,00 €	10 690,00 €	249 310,00 €
Dépenses imprévues	125 021,63 €	- €	- €
Intégrations frais d'études et d'insertion	120 000,00 €	117 794,82 €	- €
Amortissement subvention d'équipement	1 000,00 €	300,00 €	- €
Subvention budget cinéma	45 000,00 €	45 000,00 €	- €
Opération d'ordre sur cessions	- €	21 772,62 €	- €
Résultat	1 703 309,80 €	1 703 309,80 €	- €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2025	17 058 819,43 €	12 909 452,62 €	2 740 100,00 €



Compte financier unique

Affectation des résultats



Budget Principal

	Recettes	Dépenses	Résultat
Fonctionnement	29 942 795,32	24 682 900,43	5 259 894,89
Investissement	10 893 208,69	12 909 452,62	-2 016 243,93
Reports d'investissement	2 794 646,00	2 740 100,00	54 546,00
Besoin de financement de la section investissement			-1 961 697,93
Couverture crédits en AP CP			-660 715,00
Excédent de fonctionnement reporté sur le budget 2026			2 637 481,96



Budgets annexes



Budget Industrie



Budget Industrie

Le budget industrie couvre la gestion et la location :

- des ateliers relais : centre d'activités rue Branly, ateliers relais multiples rue Papin, box rue des Halles,
- du Parc des Expositions (ateliers 19/20)



	Recettes	Dépenses	Résultat
Fonctionnement	463 746,83	463 746,83	0,00
Investissement	2 256 929,72	919 438,80	1 337 490,92
Reports d'investissement	0,00	63 142,00	-63 142,00
Besoin de financement de la section investissement			0,00
Excédent de fonctionnement reporté sur le budget 2026			0,00



Principaux investissements :
- Travaux de rénovation du Parc des expositions : 848 545,14 €



Budget Culture Espace Herbauges



Le budget culture concerne la programmation culturelle de la ville, la gestion des spectacles payants du théâtre Pierre BAROUH et la location des salles de l'Espace Herbauges.

Il est équilibré chaque année par une subvention du budget principal.



	Recettes	Dépenses	Résultat
Fonctionnement	648 686,63	648 686,63	0,00
Investissement	0,00	0,00	0,00



Recettes de billetterie : légèrement en baisse par rapport à 2024 (155 169,88 € en 2025 contre 164 765 € en 2024).



Budget Réseau de Chaleur



Le budget **Réseau de chaleur** assure le suivi de :

- **La chaufferie bois rue Saint-Etienne** et les réseaux qui alimentent la cuisine centrale, les Ehpad de la Clairefontaine et des Chênes, le pôle santé Notre Dame, la Tour des Arts, le dojo, les vestiaires du stade Massabielle, les écoles Dolto et Prévert et le presbytère,
- **La chaufferie bois de la Tibourgère** et les réseaux qui desservent l'Ehpad les Genêts en fleurs et le Cinéma .

Ce budget est régi en délégation de service public confiée à la société Dalkia.



	Recettes	Dépenses	Résultat
Fonctionnement	91 511,18	59 975,14	31 536,04
Investissement	57 828,00	86 521,30	-28 693,30
Reports d'investissement	162 550,00	118 114,00	44 436,00
Besoin de financement de la section investissement			0,00
Excédent de fonctionnement reporté sur le budget 2026			31 536,04



Principaux investissements :

Mission AMO schéma directeur des réseaux de chaleur existant : 28 248 €



Budget Lotissement de la Pépinière



Le budget **Lotissement de la Pépinière** a été créé pour la viabilisation et la vente des parcelles des lotissements communaux Pépinière (achevé) et Pépinière 2 (en cours)



	Recettes	Dépenses	Résultat
Fonctionnement	21 449,78	21 449,78	0,00
Investissement	55 000,00	21 449,78	33 550,22
Reports d'investissement	0,00	0,00	0,00
Excédent global d'investissement			33 550,22
Besoin de financement de la section investissement			0,00
Excédent de fonctionnement reporté sur le budget 2026			0,00



MO création d'un nouveau quartier d'habitations à la Pépinière : 14 800 €



Budget Cinéma



Budget Cinéma

Le budget cinéma a été créé pour la construction et l'exploitation du multiplexe le Grand Lux. Sa gestion a été confiée à l'association « le Grand Ecran » en délégation de service public.



	Recettes	Dépenses	Résultat
Fonctionnement	207 318,94	8 854,52	198 464,42
Investissement	237 832,00	397 062,00	-159 230,00
Report d'investissement	0,00	0,00	0,00
Déficit global d'investissement			-159 230,00
Besoin de financement de la section investissement			-159 230,00
Excédent de fonctionnement reporté sur le budget 2026			39 234,42



Aucun travaux en 2025, étude du fonctionnement des installations pour optimiser les consommations énergétiques : 17 268 €



Budget Global



Section	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser	Total réalisé + Restes à réaliser
Fonctionnement				
Dépenses	30 599 046,99	25 885 613,33	0,00	25 885 613,33
Recettes	30 599 046,99	31 375 508,68	0,00	31 375 508,68
Résultat	0,00	5 489 895,35	0,00	5 489 895,35
Investissement				
Dépenses	20 107 927,83	14 333 924,50	2 921 356,00	17 255 280,50
Recettes	20 107 927,83	13 500 798,41	2 957 196,00	16 457 994,41
Résultat	0,00	-833 126,09	35 840,00	-797 286,09
Résultat de clôture	0,00	4 656 769,26	35 840,00	4 692 609,26



1. APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025 – Rapporteur : Hélène CHENAIS

Le compte financier unique (CFU) constitue le document budgétaire qui se substitue à la fois au compte administratif et au compte de gestion.

La mise en place du CFU vise plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ; les données d'exécution budgétaires et les informations patrimoniales sont présentes au sein d'un même document ;
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable ; le contenu du compte a été revu afin de disposer de données clés et d'informations pertinentes (nouveaux ratios, rappel des taux d'impositions, bilan et compte de résultat synthétiques) ;
- aboutir à une confection 100 % dématérialisée sur l'ensemble de la chaîne ; des contrôles automatisés de cohérence sont réalisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFIP, ce qui simplifie les travaux d'ajustement en fin de gestion et améliore la qualité des comptes.

Les CFU de l'exercice 2025 sont présentés au Conseil municipal. Les résultats des divers budgets : Principal, Industrie, Culture, Réseau de chaleur, Lotissement Pépinière et Cinéma sont repris dans la balance ci-dessous en conformité avec les comptes du Receveur Municipal.

Intervention de Tanguy SACHOT

Il explique l'orientation du vote de son groupe comme cela a été fait lors du vote du CFU à la Communauté de communes du Pays des Herbiers. Le groupe « Décidons ensemble » s'abstiendra puisqu'il n'a pas participé à l'élaboration du budget. Il tient à préciser qu'ils ne mettent aucunement en doute ni la transparence ni la qualité du travail réalisé.

Intervention de M. le Maire

Il rappelle que c'est une photographie de 2025. C'est une année record en termes d'investissements. La collectivité est à 9.5 millions d'investissement à comparer aux 6 millions habituels. En comptant les budgets annexes, cela s'élève à 14.3 millions d'euros. Il y a eu une contraction de la temporalité des projets, c'est-à-dire qu'entre les gros projets qui sont des projets de mandats et les projets d'écoles, il y a eu beaucoup de dépenses liées à des projets de l'ensemble du mandat. Cela crée des dépenses importantes que la collectivité était bien évidemment capable de couvrir puisqu'il y a eu des reports, des AP/CP. C'est une année exceptionnelle, la plus importante très certainement, liée à une temporalité pluriannuelle qui s'est contractée sur une année.

En application de l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire se retire au moment du vote. La séance se poursuit ; le Conseil municipal élit son Président à l'unanimité : Luc SOULARD.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1612-12, L. 2121-14 et L. 2121-31,

Vu la note de présentation annexée à la présente délibération,

Vu l'avis favorable de la commission Administration de la Ville, commerce et centre-ville du 7 mai 2026,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ (5 abstentions : Tanguy SACHOT, Martine FORGERIT, Cyril TRANCHANT, Guylaine MERLET et Raphaël CHAGNOLEAU) :

- approuve les comptes financiers uniques 2025 comme suit :

Budget Principal :

Section	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser	Total réalisé + Restes à réaliser
<u>Fonctionnement</u>				
Dépenses	29 018 159,63	24 682 900,43	0,00	24 682 900,43
Recettes	29 018 159,63	29 942 795,32	0,00	29 942 795,32
Résultat	0,00	5 259 894,89	0,00	5 259 894,89
<u>Investissement</u>				
Dépenses	17 058 819,43	12 909 452,62	2 740 100,00	15 649 552,62
Recettes	17 058 819,43	10 893 208,69	2 794 646,00	13 687 854,69
Résultat	0,00	-2 016 243,93	54 546,00	-1 961 697,93
Résultat de clôture 2025	0,00	3 243 650,96	54 546,00	3 298 196,96

Budget Industrie :

Section	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser	Total réalisé + Restes à réaliser
Fonctionnement				
Dépenses	556 470,00	463 746,83	0,00	463 746,83
Recettes	556 470,00	463 746,83	0,00	463 746,83
Résultat	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement				
Dépenses	2 319 160,44	919 438,80	63 142,00	982 580,80
Recettes	2 319 160,44	2 256 929,72	0,00	2 256 929,72
Résultat	0,00	1 337 490,92	-63 142,00	1 274 348,92
Résultat de clôture 2025	0,00	1 337 490,92	-63 142,00	1 274 348,92

Budget Culture - Espace Herbagages :

Section	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser	Total réalisé + Restes à réaliser
Fonctionnement				
Dépenses	666 865,00	648 686,63	0,00	648 686,63
Recettes	666 865,00	648 686,63	0,00	648 686,63
Résultat	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat de clôture 2025	0,00	0,00	0,00	0,00

Budget Réseau de chaleur :

Section	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser	Total réalisé + Restes à réaliser
Fonctionnement				
Dépenses	87 193,42	59 975,14	0,00	59 975,14
Recettes	87 193,42	91 511,18	0,00	91 511,18
Résultat	0,00	31 536,04	0,00	31 536,04
Investissement				
Dépenses	241 728,85	86 521,30	118 114,00	204 635,30
Recettes	241 728,85	57 828,00	162 550,00	220 378,00
Résultat	0,00	-28 693,30	44 436,00	15 742,70
Résultat de clôture 2025	0,00	2 842,74	44 436,00	47 278,74

Budget Lotissement de la Pépinière :

Section	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser	Total réalisé + Restes à réaliser
Fonctionnement				
Dépenses	55 000,00	21 449,78	0,00	21 449,78
Recettes	55 000,00	21 449,78	0,00	21 449,78
Résultat	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement				
Dépenses	55 000,00	21 449,78	0,00	21 449,78
Recettes	55 000,00	55 000,00	0,00	55 000,00
Résultat	0,00	33 550,22	0,00	33 550,22
Résultat de clôture 2025	0,00	33 550,22	0,00	33 550,22

Budget Cinéma

Section	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser	Total réalisé + Restes à réaliser
Fonctionnement				
Dépenses	215 358,94	8 854,52	0,00	8 854,52
Recettes	215 358,94	207 318,94	0,00	207 318,94
Résultat	0,00	198 464,42	0,00	198 464,42
Investissement				
Dépenses	433 219,11	397 062,00	0,00	397 062,00
Recettes	433 219,11	237 832,00	0,00	237 832,00
Résultat	0,00	-159 230,00	0,00	-159 230,00
Résultat de clôture 2025	0,00	39 234,42	0,00	39 234,42

Budget Global :

Section	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser	Total réalisé + Restes à réaliser
Fonctionnement				
Dépenses	30 599 046,99	25 885 613,33	0,00	25 885 613,33
Recettes	30 599 046,99	31 375 508,68	0,00	31 375 508,68
Résultat	0,00	5 489 895,35	0,00	5 489 895,35
Investissement				
Dépenses	20 107 927,83	14 333 924,50	2 921 356,00	17 255 280,50
Recettes	20 107 927,83	13 500 798,41	2 957 196,00	16 457 994,41
Résultat	0,00	-833 126,09	35 840,00	-797 286,09
Résultat de clôture 2025	0,00	4 656 769,26	35 840,00	4 692 609,26

2. AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2025 – Rapporteur : Hélène CHENAIS

Suite à l'approbation des comptes financiers uniques 2025, M. le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir déterminer les résultats à affecter au budget de l'exercice 2026 comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

<u>Budgets</u>	Principal	Industrie	Réseau de Chaleur	Cinéma
Soldes de la section d'investissement				
Réalisations				
- Dépenses	12 909 452,62	919 438,80	86 521,30	397 062,00
- Recettes	10 893 208,69	2 256 929,72	57 828,00	237 832,00
Résultat de l'exercice - Compte 001	-2 016 243,93	1 337 490,92	-28 693,30	-159 230,00
Restes à réaliser				
- Dépenses	2 740 100,00	63 142,00	118 114,00	0,00
- Recettes	2 794 646,00	0,00	162 550,00	0,00
Solde des restes à réaliser	54 546,00	-63 142,00	44 436,00	0,00
Besoin de financement en investissement	1 961 697,93	0,00	0,00	159 230,00
Soldes de la section de fonctionnement				
Réalisations				
- Dépenses	24 682 900,43	463 746,83	59 975,14	8 854,52
- Recettes	29 942 795,32	463 746,83	91 511,18	207 318,94
Résultat de l'exercice	5 259 894,89	0,00	31 536,04	198 464,42
* somme à affecter en section d'investissement - Compte 1068	2 622 412,93	0,00	0,00	159 230,00
* résultat de fonctionnement reporté - Compte 002	2 637 481,96	0,00	31 536,04	39 234,42

<u>Budgets</u>	Culture - Espace Herbauges	Lotissement de la Pépinière
Soldes de la section d'investissement		
Réalisations		
- Dépenses	0,00	21 449,78
- Recettes	0,00	55 000,00
Résultat de l'exercice - Compte 001	0,00	33 550,22
Soldes de la section de fonctionnement		
Réalisations		
- Dépenses	648 686,63	21 449,78
- Recettes	648 686,63	21 449,78
Résultat de l'exercice - Compte 002	0,00	0,00

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2311-5,

Vu le budget primitif 2026,

Vu l'avis favorable de la commission Administration de la Ville, commerce et centre-ville du 7 mai 2026,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- affecte les résultats de l'exercice 2025 comme indiqué dans le tableau ci-dessus,
- dit que ces résultats ont été repris par anticipation au budget primitif 2026.

3. BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES – EXERCICE 2025 – Rapporteur : Hélène CHENAIS

Conformément à l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et cessions, opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte financier unique de la commune.

Le montant hors frais des acquisitions et des cessions effectuées par la Ville des Herbiers s'élève à la somme de :

BUDGET	MONTANT DES	
	ACQUISITIONS	CESSIONS
PRINCIPAL	715 012,68 €	67 766,20 €
INDUSTRIE	0,00 €	1,00 €
LOTISSEMENT LA PEPINIERE	0,00 €	0,00 €
TOTAUX	715 012,68 €	67 767,20 €

Par ailleurs, l'Etablissement Public Foncier de la Vendée a transmis ses bilans d'activités au 31 décembre 2025 pour les conventions de maîtrise foncière en cours d'exécution pour les secteurs de la Gare, Grande Rue, rue Nationale, Cour de la Mission et Pépinière.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les bilans d'activités de l'EPF de la Vendée,

Vu l'avis favorable de la commission Administration de la Ville, commerce et centre-ville du 7 mai 2026,

PREND ACTE,

- du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la ville des Herbiers en 2025 comme ci-dessous :

ACQUISITIONS IMMOBILIERES EFFECTUEES EN 2025**BUDGET PRINCIPAL**

TYPE	ADRESSE DE L'ACQUISITION	VENDEUR	PRIX
Terrain	L'Aumarière	SOCIETE LIAIGRE DANIEL	517,00
Terrain	La Douaire	CONSORTS GONORD	4 281,00
Terrain	3001 rue des Bains Douches	SYNDICAT COPROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE LE TOURNIQUET	39 300,00
Terrain	Fief des Merlatières	NORMAND CEDRIC	150,00
Terrain	rue du Brandon	ALLAIN STEPHANE	15 000,00
Terrain	rue des Pêcheurs	CONSORTS REVERSEAU	174 000,00
Terrain	rue de la Demoiselle	SAS ELINE	1,00
Terrain	Cour de la Mission	ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LA VENDEE	426 719,48
Terrain	Groteau Val de la Pellinière	SEM ORYON	1,00
Terrain	Rue du Fournil La Belletière	BALDACCI Alexis	43,20
Garage	rue du Pont de la Ville	Consorts BOUDAUD	55 000,00
TOTAL			715 012,68

CESSIONS IMMOBILIERES EFFECTUEES EN 2025**BUDGET PRINCIPAL**

TYPE	ADRESSE DE LA CESSION	CESSIONNAIRE	PRIX
Terrain	19 rue Saint Etienne	SCI RADLYS	6 900,00
Terrain	39 rue Denis Papin et 37 rue Edouard Branly	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS	39 810,00
Terrain	rue Louis Pasteur	SOCIETE LIAIGRE DANIEL	1 012,00
Terrain	rue du Pont de la Ville	CONSORTS BOUDAUD	1,00
Terrain	rue du Fournil La Belletière	BALDACCI ALEXIS	43,20
Garage	8 rue du Brandon	MARTINEAU Patrice	20 000,00
TOTAL			67 766,20

BUDGET INDUSTRIE**CESSIONS IMMOBILIERES EFFECTUEES EN 2025**

TYPE	ADRESSE DE LA CESSION	CESSIONNAIRE	PRIX
Propriété bâtie	rue de la Guerche	ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE VENDEE	1,00
TOTAL			1,00

- des bilans et des acquisitions-cessions réalisées en 2025 par l'EPF de la Vendée dans le cadre des conventions de maîtrise foncière des secteurs de la Pépinière, Grande rue, la Gare et rue Nationale :

- Secteur de la Pépinière : acquisitions / cessions : néant.
- Secteur Grande Rue
Acquisitions : néant

Cessions :

DATE	TIERS	INTITULÉ	MONTANT HT
02/12/2025	SCP Dablemont & de Blandère	Cession AC380 SAS ELINÉ - LES HERBIERS (Grande Rue)	76 900.00

- Secteur de la Gare
Acquisition :

DATE	INTITULÉ	MONTANT HT
27/08/2025	Acq C5372/5383 (ex C2389/1516) Commune - LES HERBIERS	1.00

Cessions : néant

- Secteur Rue Nationale
Acquisitions :

DATE	INTITULÉ	MONTANT HT
17/07/2025	Acq AE3/5/321 ind. Godet - Les Herbiers (rue nationale)	233 000.00

Cessions :

DATE	TIERS	INTITULÉ	MONTANT HT
30/09/2025	SALVETAT Arnaud ENG LOIRE	Cession AH777,....,781 OPUS - Les Herbiers (Rue Nationale)	218 700.00

Intervention de M. le Maire

Il rappelle la date du prochain Conseil : le 6 juillet 2026.

INFORMATIONS DIVERSES

➤ INFORMATION SUR LES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES À M. LE MAIRE PAR DÉLIBÉRATION DU 23.03.2026 (ARTICLE L.2122-22 DU CGCT)

Décision n°63 du 23 avril 2026 : Maison d'habitation sise 8 bis rue de la Guerche - Les Herbiers - Avenant n° 5 à la convention d'occupation précaire du 28 juin 2021 conclue avec Mme Frédérique ALAIN

Proroge jusqu'au 30 juin 2027 la convention d'occupation précaire de la maison sise 8 bis rue de la Guerche moyennant le versement d'une indemnité d'occupation mensuelle de 348.60 €. Un avenant constatant ces modalités sera conclu entre Mme ALAIN et la commune.

Décision n°64 du 23 avril 2026 : Bureau n° 11 sis centre d'activités - 37 rue Edouard Branly - Les Herbiers : Avenant n° 2 au bail dérogatoire conclu avec Monsieur Philippe PASQUIER

Proroge jusqu'au 12 novembre 2027 le bail dérogatoire du 13 novembre 2024. Cette location est consentie moyennant versement à la Ville d'un loyer mensuel de 461.05 € H.T. Un avenant au bail dérogatoire constatant ces modalités sera conclu entre Monsieur Philippe PASQUIER et la Commune.

Décision n°65 du 28 avril 2026 : Local sis Pôle associatif – 3 rue de la Guerche – Les Herbiers : convention de mise à disposition conclue avec l'association LES HERBIERS BILLARD ACADEMIE

Met à disposition de Les Herbiers billard académie un local au sein du Pôle associatif. Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux pour une durée de 6 années à compter du 9 mai 2026. Une convention de mise à disposition constatant ces modalités sera conclue entre l'association Les Herbiers billard académie et la Commune.

Décision n°66 du 29 avril 2026 : Appartement sis 8 place du Champ de Foire - Les Herbiers : Convention de mise à disposition conclue avec le CCAS des Herbiers

Met à disposition du CCAS des Herbiers un appartement situé Place du Champ de Foire. Cette location est consentie à compter du 1^{er} mai 2026 pour une durée de 3 mois moyennant le versement d'une indemnité mensuelle de 300€. Les charges de fluides seront à la charge de la personne hébergée. Une convention d'occupation constatant ces modalités sera conclue entre le CCAS et la Commune.

Décision n°67 du 5 mai 2026 : Parcelle cadastrée section XH n°35 sise le Lac des Soupirs – Les Herbiers : avenant n°1 au prêt à usage conclu avec le centre équestre Poney Club des Herbiers

Proroge le prêt à usage portant sur une parcelle au profit du Centre Equestre Poney Club des Herbiers. Ce prêt à usage à titre gracieux en contrepartie de l'entretien de la parcelle est prorogé pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2026. Un avenant au prêt à usage constatant ces modalités sera conclu entre le Centre Equestre Poney Club des Herbiers et la Commune.

Décision n°68 du 5 mai 2026 : Modification de la régie de recettes locations de salles municipales – Abrogation des décisions n°50 du 9 avril 2015 et n°22 du 21 février 2017

Abroge à compter du 1^{er} juin, les décisions n°50 du 9 avril 2015 et n°22 du 21 février 2017 modifiant la régie de recettes locations de salles municipales. A compter du 1^{er} juin l'article 1 de l'arrêté du Maire n°56 du 21 février 2005 est modifié ainsi : la régie de locations de salles municipales a pour objet l'encaissement des produits suivants :

- gestion des locations de salles municipales
- dégradations diverses
- prestations d'entretien des salles

A compter du 1^{er} juin 2026, l'article 2 de l'arrêté du maire n°56 du 21 février 2005 est modifié ainsi qu'il suit : la régie est installée au Carré des assos, 3 rue de la Guerche aux Herbiers.

A compter du 1^{er} juin 2026, l'article 4 de l'arrêté du maire n°56 du 21 février 2005 est modifié ainsi qu'il suit : les recettes sont encaissées selon les modes de recouvrements suivants :

- numéraire
- chèques bancaires ou postaux
- carte bancaire sur place
- virement

A compter du 1^{er} juin 2026 un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Vendée.

A compter du 1^{er} juin 2026, l'article 3 de l'arrêté du Maire n°56 du 21 février 2005 est modifié ainsi : le montant de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 6 000 €. Le montant maximum de la seule encaisse en numéraire est fixé à 500 €.

Les autres dispositions de l'arrêté du maire n°56 du 21 février 2005 demeurent inchangées.

Décision n°69 du 5 mai 2026 : Modification de la régie de recettes locations de salles Herbauges – Abrogation des décisions n°32 du 21 février 2013, n°49 du 9 avril 2015, n°23 du 21 février 2017

Abroge à compter du 1^{er} juin 2026 les décisions n°32 du 21 février 2013, n°49 du 9 avril 2015 et n°23 du 21 février 2017 modifiant la régie de recettes locations de salles Herbauges. A compter du 1^{er} juin 2026, l'article 2 de la décision n°54 du 21 février 2005 est modifié ainsi qu'il suit : la régie est installée au Carré des assos 3 rue de la Guerche aux Herbiers

A compter du 1^{er} juin 2026, l'article 4 de l'arrêté du maire n°54 du 21 février 2005 est modifié ainsi qu'il suit : les recettes sont encaissées selon les modes de recouvrements suivants :

- numéraire
- chèques bancaires ou postaux
- carte bancaire sur place
- virement

A compter du 1^{er} juin 2026 un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Vendée.

A compter du 1^{er} juin 2026, l'article 3 de l'arrêté du Maire n°54 du 21 février 2005 est modifié ainsi : le montant de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 25 000 €. Le montant maximum de la seule encaisse en numéraire est fixé à 500 €.

Les autres dispositions de l'arrêté du maire n°54 du 21 février 2005 demeurent inchangées.

Décision n°70 du 5 mai 2026 : Modification de la sous-régie de recettes locations de salles Herbauges – Abrogation de la décision n°37 du 28 février 2013

Abroge à compter du 1^{er} juin 2026 la décision n°37 du 28 février 2013.

A compter du 1^{er} juin 2026, l'article 3 de la décision municipale n°50 du 22 mars 2012 est modifié ainsi qu'il suit : les recettes sont encaissées selon les modes de recouvrements suivants :

- numéraire
- chèques bancaires ou postaux
- virement

A compter du 1^{er} juin 2026, l'article 4 de la décision municipale n°50 du 22 mars 2012 est modifié ainsi : le montant de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 5 000 €.

Les autres dispositions de la décision n°50 du 22 mars 2012 demeurent inchangées.

Décision n°71 du 5 mai 2026 : Fourrière animale municipale : contrat de prestation de prestation de service pour la capture animale conclu avec LA S.A.R.L. LE HAMEAU CANIN

Abroge la décision n°2026-27 du 10 février 2026.

Conclut à compter du 1^{er} avril 2026 et pour une durée de 3 ans un contrat de prestation de service ayant pour objet la capture et le transport des animaux est conclu avec la S.A.R.L Le Hameau Canin, représentée par M. Benoît ALLEGRE.

Dans ce cadre, la commune confie au prestataire les missions suivantes :

- La capture des chiens et chats errants, dangereux, en détresse ou blessés ;
- La conduite de tous les animaux capturés au chenil municipal de la ville des Herbiers (rue du commandant Guilbaud) ou par souci pratique, dans une structure appartenant au prestataire ;
- La mise en séjour c'est-à-dire le dépôt de l'animal, sa mise en sécurité et son nourrissage ;
- La vérification de l'identification de l'animal (par tatouage ou puce électronique), la recherche par tout moyen de son propriétaire et l'avis au propriétaire le cas échéant ;
- Le nettoyage, la désinfection et l'entretien courant des boxes de séjour des animaux ;
- La conduite des animaux chez un vétérinaire au choix du PRESTATAIRE en cas de problème vital, pour effectuer une identification, une vaccination, une surveillance sanitaire ou une euthanasie ;
- La restitution des animaux à leurs propriétaires ou leur cession à une association de protection animale déclarée au-delà du délai de garde ;
- La collecte des animaux morts (un congélateur est fourni par la ville des Herbiers au prestataire qui sera chargé de contacter l'équarrisseur au-delà de 40 kg cumulés)
- Le suivi administratif et légal de la fourrière tenu à la disposition des autorités.

Rémunère la prestation selon les conditions suivantes :

1/ Un forfait de **1,10 € HT par habitant sur la base de la population municipale publiée par l'INSEE** soit, pour une base de 17 053 habitants millésime 2025, **18 758,30 € HT par an**.

Ce forfait sera révisé chaque année à la date anniversaire du contrat en fonction de l'évolution de la population municipale (sources populations légales INSEE). Il sera réglé en deux fois par an, une fois la prestation semestrielle réalisée.

2/ Dans le cas où le propriétaire de l'animal capturé se présenterait pour récupérer son animal, LE PRESTATAIRE percevra en plus du forfait annuel versé par LA VILLE, la somme de :

- **90,00 € TTC** pour un animal identifié à son entrée
- **120,00 € TTC** par animal non identifié à son entrée.

Ces redevances seront facturées directement au propriétaire par le PRESTATAIRE pour son propre compte.

Décision n°72 du 12 mai 2026 : Modification de la régie d'avances et de recettes de l'école de musique – Abrogation de la décision n°30 du 12 février 2026

Abroge à compter du 1^{er} juin 2026, la décision n°30 du 12 février 2026.

A compter du 1^{er} juin 2026, l'article 3 de la décision n°42 du 25 mai 2007 est modifié ainsi qu'il suit : Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 15 000 €.

Le montant maximum de la seule encaisse en numéraire est fixé à 2 000 €.

A compter du 23 février 2026, l'article 5 de la décision n°42 du 25 mai 2007 est modifié ainsi qu'il suit : Le régisseur et ses mandataires suppléants sont autorisés à détenir un fonds de caisse d'un montant de 50 €.

Ce fonds de caisse est distinct de l'encaisse maximum autorisée pour le fonctionnement de la régie.

Les autres dispositions de la décision n°42 du 25 mai 2007 demeurent inchangées.

Décision n°73 du 18 mai 2026 : Virement de crédits n°1 de chapitre à chapitre – Fongibilité des crédits M57

Autorise les transferts de crédits suivants :

BUDGET PRINCIPAL
Section d'investissement

Imputation		OBJET	Montant
Fonction	Nature		
01	266	Hors opération AUTRES FORMES DE PARTICIPATION	-286 000,00
		Sous-total Hors opération	-286 000,00
515	20422	Opération 9012 CLOTURE CONCESSION AMENAGEMENT VAL DE LA PELLINIÈRE	286 000,00
		Sous-total 9012	286 000,00
		Total	0,00

BUDGET PRINCIPAL
Section de fonctionnement

Imputation		OBJET	Montant
Fonction	Nature		
331	6188	Chapitre 011 AUTRES FRAIS DIVERS	-5 000,00
		Total Chapitre 011	-5 000,00
01	673	Chapitre 67 TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	5 000,00
		Total Chapitre 67	5 000,00
		Total	0,00

Il sera rendu compte de ces virements de crédits à la première réunion du Conseil Municipal qui suit cette décision.

Déclaration d'Intention d'Aliéner – non exercice du droit de préemption :

N° de dossier	Date de dépôt	Adresse du terrain	Superficie du terrain
IA 085 109 26 00062	17/04/2026	14 Rue du Bourrelier	556
IA 085 109 26 00063	20/04/2026	21 Rue des Hortensias	557
IA 085 109 26 00064	20/04/2026	10 Rue Éric Tabarly	1238
IA 085 109 26 00065	22/04/2026	12 Rue de la Demoiselle	557
IA 085 109 26 00066	22/04/2026	7 Rue Joe Dassin	575
IA 085 109 26 00067	27/04/2026	9 Rue du Bois Joly	929
IA 085 109 26 00068	27/04/2026	42 Avenue des Peux	1365
IA 085 109 26 00069	27/04/2026	42 Avenue des Peux	1365
IA 085 109 26 00070	28/04/2026	56 56bis, 56 ter et 58ter rue du Brandon	162
IA 085 109 26 00071	28/04/2026	15 Rue du 11 Novembre 1918	865

Déclaration d'Intention d'Aliéner – Exercice du droit de préemption :

Néant

Rappel des délibérations prises :

1. Approbation des comptes financiers uniques 2025
2. Affectation des résultats de l'exercice 2025
3. Bilan des acquisitions et cessions immobilières – Exercice 2025

Rappel des conseillers présents

Présents : Christophe HOGARD (sauf à la délibération 1) – Luc SOULARD – Hélène CHENAIS – Pierrick THOMAS - Estelle SIAUDEAU – Fanny GIRARD – Patrick JADAUD – Mathilde FRANGEUL – Gérard PUAU – Katia ROCARD – Steven BARTHELEMY – Isabelle CHARRIER- FONTENIT – Audrey BREMOND – Léo MARCHAIS – Marietta BOONEFAES – Christian RONDEAU – Emilie GARNIER – Gaétan BRIEAU – Angélique BOISSELEAU – Benjamin BRÉLIVET – Léa BAUDRY – Didier ALLAIS – Karine LOIZEAU – Benjamin DION – Nathalie HERBRETEAU – Philippe LECHAT – Angélique RAVELEAU – Tanguy SACHOT – Martine FORGERIT – Cyril TRANCHANT – Raphaël CHAGNOLEAU

Estelle SIAUDEAU
Secrétaire de séance



Christophe HOGARD
Maire

